Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_96-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2026-96

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT
Jimmy BESSAIH a donné procuration à Kafia BENSADI

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

OBJET :

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_96-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1650,

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission se compose du Maire ou d'un adjoint délégué en tant que Président de la commission, de 8 commissaires titulaires ainsi que de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Pour rappel, cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale puisqu'elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables. Ces derniers doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ainsi, il convient de proposer une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) afin que le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques puisse désigner les 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la nouvelle commission instituée.

Il est proposé au Conseil municipal que soient désignés :
- 13 titulaires et 13 suppléants proposés par le groupe de la majorité ;
- 2 titulaires et 2 suppléants proposés par le groupe « Ensemble changeons de cap pour Gardanne Biver » ;
- 1 titulaire et 1 suppléant proposés par le groupe « Notre ville, notre avenir ».

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_96-DE

Article 1er :
De présenter, dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, la liste de contribuables comme suit :

Titulaires	Suppléants
Marjorie HAGOBIAN	Olivier GORGODIAN
Ernest SASSI	Christian LEFLEFIAN
Chantal LEDRU	Mathieulina FONTIN
Patrick NIFFOROS	Sylvia POLLET
Sandrine SALERNO	Magali MUJICA
Jean-François GARCIA	Vanessa BOSCA
Cindy SANGNIER	Ann HUGUIER
Marie-Ange CHAPPE	Benjamin GIORDANO
Alexis TOMBARELLO	Laurence ROIG
Xavier BOSSY	Louis CARPANZANO
Nathalie ESPOULLIE	Philippe AUBERT
Michel SAUVAGE	Isabelle GALIFI
Luce LE MOUEL	Kuider DIF
Marie-Christine RICHARD	Jean-Michel CORDIER
Pascale CHABRAN	Pierre SANDILLON
Sylvie MONTICOLO	Farid HADJ-MEBAREK

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 :
D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026